

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2068**

commune (s) : Chassieu

objet : Acquisition de la partie privée de la rue Blaise Pascal et classement dans le domaine public de voirie communautaire.

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2068**

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition de la partie privée de la rue Blaise Pascal et classement dans le domaine public de voirie communautaire.**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 février 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

L'Association Syndicale du Lotissement Les Pierres Blanches a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la partie privée de la rue Blaise Pascal à Chassieu.

Cette partie privée, constituée des parcelles cadastrées sous les numéros 98 et 104 de la section BY (cf. plan en annexe), permet de relier la partie de la rue Blaise Pascal appartenant déjà au domaine public de voirie communautaire et la rue Augustin Fresnel, voie communautaire également.

Pour cette raison, monsieur le maire de Chassieu demande à la Communauté urbaine de bien vouloir prendre en considération la demande de classement formulée par l'Association Syndicale du Lotissement Les Pierres Blanches.

Celle-ci s'est engagée à céder gratuitement le terrain constituant l'emprise de la voie.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Blaise Pascal, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Il est proposé au Bureau d'approuver l'acquisition gratuite de la partie privée de la rue Blaise Pascal puis de la classer dans le domaine public de voirie communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition gratuite, par la Communauté urbaine, de la partie privée de la rue Blaise Pascal à Chassieu, constituée des parcelles cadastrées sous les numéros 98 et 104 de la section BY et appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Pierres Blanches.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition gratuite.

3° - Prononce le classement de la partie privée de la rue Blaise Pascal à Chassieu dans le domaine public de voirie communautaire, qui prendra effet à la date de la signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.